



InfoExpress décembre 2017

Le mot du Président

L'union fait la force : la FRE vous défend

Comme toute profession, le métier de moniteur de conduite est soumis à d'importantes nouvelles contraintes et changements qui pointent à l'horizon, que cela résulte du projet décrié « Opéra 3 », dont la période de consultation vient de se terminer, ou des nouvelles technologies résultant des véhicules autonomes par exemple, sans parler de la concurrence toujours constante de divers acteurs qui veulent uberiser le marché de l'apprentissage de la conduite.

Dans ce monde en constante évolution, la FRE montre son utilité et son importance, en montant au front et en défendant bec et ongles la profession de moniteur de conduite, notamment contre tous ceux qui veulent porter atteinte à cette magnifique profession, mais exigeante, au mépris de la sécurité routière.

Grâce à vous-tous, la FRE est représentative de la sensibilité de toute la Suisse romande, de la Suisse italienne et du canton de Berne et a pu remplir son rôle qui est de faire entendre la voix des moniteurs de conduite, ce qu'aucun moniteur, isolément, n'aurait pu faire.

Dans cet esprit, la FRE est fière d'accueillir en ses rangs la nouvelle association des moniteurs du canton de Genève qui lui donnent définitivement une assise romande.

Combative, la FRE a pu se faire entendre auprès des autorités fédérales et des médias dans le cadre de la consultation du projet « Opéra 3 » et escompte que ses principaux arguments auront pu être retenus.

2017 restera ainsi l'année de tous les combats, de manière à préparer la nouvelle année de la meilleure des manières possible.

Il m'appartient ainsi et enfin de vous souhaiter une excellente année 2018, pleine de satisfaction et de réussite sur les plans professionnels et privés.

Puidoux, le 29 novembre 2017

Me Pascal Moesch



Secrétariat FRE

En date du 1^{er} mai 2017, la FRE a engagé une nouvelle collaboratrice pour remplacer Delphine Mooser. Il s'agit de Madame Milay Glauser qui occupe un poste d'aide de bureau à 80%. Pour ceux et celles qui ne la connaissent pas encore, vous aurez l'occasion de la rencontrer dans nos bureaux ou le plaisir de l'entendre au téléphone.



Milay se familiarise avec toutes nos activités et nous la félicitons pour son engagement et l'excellent travail fourni.

Association genevoise des moniteurs/monitrices de conduite (AGMC)

Le 23 novembre dernier, des moniteurs et monitrices genevois se sont réunis pour créer officiellement l'association genevoise des moniteurs/monitrices de conduite.

Un Comité a été nommé et la section genevoise de la FRE peut désormais s'appuyer sur ses propres statuts pour défendre les intérêts des moniteurs/monitrices genevois auprès des autorités concernées.

La Fédération romande des écoles de conduite félicite toutes les personnes qui ont œuvré à la création de cette association et souhaite la bienvenue à toutes les monitrices et tous les moniteurs du canton de Genève.

Celles et ceux qui n'ont pas pu assister à l'assemblée constitutive et qui souhaitent rejoindre la nouvelle association peuvent s'adresser directement au secrétariat de la FRE pour obtenir toutes les informations relatives à leur adhésion.

Fonds pour la formation professionnelle

Comme nous vous l'avions annoncé en début d'année, la Fédération romande des écoles de conduite rembourse à ses membres **actifs** la contribution 2017 du Fonds pour la formation professionnelle.

Pour obtenir le remboursement des CHF 150.-, vous devez envoyer la copie de la facture, la preuve de paiement et votre compte IBAN à k.panchaud@frec.ch. Dès réception de ces documents, la FRE vous versera à la fin du mois en cours le montant de la contribution.

Les contributions sont remboursées pour l'année en cours et vous avez jusqu'au 20 décembre 2017 pour faire parvenir les documents susmentionnés concernant l'année écoulée. Passé ce délai, les remboursements pour l'année 2017 ne pourront plus être pris en considération et le Comité central prendra une nouvelle décision concernant l'année 2018.



OPERA 3

La Fédération romande des écoles de conduite s'est beaucoup investie dans le cadre de la consultation « OPERA 3 » pour défendre le travail des professionnels de l'enseignement de la conduite et la sécurité routière dans sa globalité.

Avec l'aide précieuse de Messieurs les Conseillers nationaux Jean-Pierre Grin (VD) et Pierre-André Page (FR) ainsi que Monsieur le Conseiller aux Etats Didier Berberat (NE), une rencontre a été organisée au Palais fédéral avec Monsieur Jürg Röthlisberger, Directeur de l'OFROU, lequel était accompagné de Pascal Blanc, juriste. La FRE, consciente qu'une unité nationale sur le sujet était indispensable, a invité l'ASMC à la table des discussions.

Lors de cette rencontre, le Président de la FRE, Me Pascal Moesch, accompagné des représentants des sociétés L2, a plaidé les arguments juridiques, économiques, sécuritaires et écologiques pour le maintien des deux jours de cours de formation complémentaire des nouveaux conducteurs. Le Président de l'ASMC, Me Urs Fasel, appuyé par le directeur de la FRE et le Directeur de l'ASMC, a plaidé contre l'abaissement de l'âge pour l'obtention du permis d'élève à 17 ans, la suppression du code 78 et pour un principe d'uniformisation des exigences d'examen, sur le plan national.

Un lobbyiste a été engagé pour démarcher auprès des autorités fédérales et des associations nationales. Un rapport fiduciaire a été demandé à KPMG pour démontrer que le projet OPERA 3, tel que présenté, ne permettait pas de diminuer le coût du permis de conduire comme le demandaient certains Parlementaires fédéraux.

La FRE a organisé deux conférences de presse, la première le 17 octobre à Berne puis la deuxième le 19 octobre à Romont. Elle a également invité les représentants de l'ASMC et d'une seule voix les deux associations ont informé les médias de leurs exigences. Concrètement, et en plus de l'adaptation de quelques détails, la FRE et l'ASMC ont exigé quatre corrections importantes au projet « OPERA 3 » :

1. La formation à la conduite doit être professionnelle et ne doit pas pouvoir être anticipée ! C'est pourquoi les deux associations se sont opposées à la possibilité d'obtenir le permis d'élève conducteur déjà à 17 ans. Lors de courses d'apprentissage anticipées sans instruction préalable, de mauvaises habitudes au volant peuvent s'ancrer, habitudes dont il sera très difficile de venir à bout ultérieurement. Les exemples de conduite anticipée en France et en Allemagne, cités en référence par l'OFROU, impliquent fortement les moniteurs de conduite alors que le projet OPERA 3 laisse une totale liberté à l'accompagnement sans encadrement professionnel.

2. Il est indispensable de maintenir les deux jours pour la deuxième phase. Dans la pratique, les importants contenus des cours exigés par la Confédération pour répondre à des considérations sécuritaires ne peuvent pas être enseignés à la va-vite.

3. Le nombre des participants de ces deux jours de formation complémentaire doit être relevé. Afin d'optimiser la formation en deux phases (autrement dit la rendre meilleur marché), la FRE et l'ASMC proposent à l'OFROU, de relever le nombre de participants aux cours de 12 à 16.

4. Les modalités d'examen doivent être uniformisées dans toute la Suisse. Dans ce contexte, les exigences doivent être renforcées avec la sécurité routière en point de mire.

Formation moniteur moto

La Fédération romande des écoles de conduite prévoit du 1^{er} mai 2018 à fin mai 2019 une formation pour l'obtention de la qualification complémentaire de moniteur de conduite **moto**. Les personnes



intéressées doivent suivre la procédure figurant sur le site de la CAQ (commission de l'assurance qualité du brevet fédéral de moniteur/monitrice de conduite). ([Informations supplémentaires](#))

- ⇒ Disposer du permis de conduire au format carte de crédit avec mention Moniteur de conduite cat. B (code 201) ;
- ⇒ Posséder le permis de conduite catégorie A sans restriction ;
- ⇒ Réussir le test visant à évaluer les compétences de conduite selon les prescriptions de l'ASMC, coût CHF 590.- ;

Les personnes qui commencent la formation devront donc avoir réussi le test d'évaluation des compétences de conduite avant le début de la formation ([voir identification des modules](#)) et ([règlement concernant les tests d'évaluation des compétences de conduite](#)).

Le prochain test d'évaluation des compétences aura lieu le 25 avril 2018 à Aigle. Les candidatures doivent être annoncées à la CAQ jusqu'au 25 février 2018, dernier délai.

Ce test d'évaluation des compétences est relativement exigeant et il est recommandé de s'y préparer consciencieusement. Les Formateurs de la FRE organisent une journée de préparation le 9 avril 2018 au centre de conduite à Pensier près de Fribourg. Monsieur Bernard Haenggeli vous renseigne volontiers sur le programme et le coût de cette préparation au 079 310 18 08.

Il est impératif, pour des raisons d'organisation, de vous préinscrire pour cette formation en même temps que pour le test d'évaluation des compétences au moyen du bulletin d'inscription figurant sur le site internet de la FRE. ([bulletin d'inscription moto](#))

Formation moniteur camion

La Fédération romande des écoles de conduite prévoit du 7 mai 2018 à fin avril 2019 une formation pour l'obtention de la qualification complémentaire de moniteur de conduite **camion**. Les personnes intéressées doivent suivre la procédure figurant sur le site de la CAQ (commission de l'assurance qualité du brevet fédéral de moniteur/monitrice de conduite). ([Informations supplémentaires](#))

- ⇒ Disposer du permis de conduire au format carte de crédit avec mention Moniteur de conduite cat. B (code 201) ;
- ⇒ Posséder le permis de conduire cat. C et CE (à partir du module C7 depuis 3 ans au moins) ;
- ⇒ Posséder le permis de conduire cat. D ;
- ⇒ Posséder le certificat de formation au transport de marchandises dangereuses ADR ;
- ⇒ Réussir le test visant à évaluer les compétences de conduite selon les prescriptions de l'ASMC, coût CHF 690.- ;

Les personnes qui commencent la formation devront donc avoir réussi le test d'évaluation des compétences de conduite avant le début de la formation ([voir identification des modules](#)) et ([règlement concernant les tests d'évaluation des compétences de conduite](#)).

Le prochain test d'évaluation des compétences aura lieu, en principe (doit encore être confirmé par la CAQ), le 5 avril 2018 à Romont. Les candidatures doivent être annoncées à la CAQ jusqu'au 5 février 2018, dernier délai.

Ce test d'évaluation des compétences est relativement exigeant et il est recommandé de s'y préparer consciencieusement. Les Formateurs de la FRE sont à même de vous orienter pour cette préparation.



Il est impératif, pour des raisons d'organisation, de vous préinscrire pour cette formation en même temps que pour le test d'évaluation des compétences au moyen du bulletin d'inscription figurant sur le site internet de la FRE. ([bulletin d'inscription camion](#))

Formation animateur/trice

La Fédération Romande des écoles de conduite prévoit débiter une formation d'animateurs/trices de formation complémentaire en automne 2018, si le nombre d'inscriptions est suffisant.

Les personnes intéressées par cette formation sont priées de s'annoncer au secrétariat de la FRE au 021 625 90 30. Les modules préparatoires et le module principal seront planifiés en fonction des personnes inscrites. La procédure pour devenir animateur/trice est la suivante :

1. Passer le test d'aptitude socio-pédagogique auprès du CSR (031 560 36 66), coût CHF 180.- ;
2. Réaliser les modules préparatoires 2 (eco-coach) et 3 (enseignement à des groupes);
 - Le module préparatoire 2 est organisé par la QAED et les inscriptions se font en ligne sur le site de la Quality Alliance Eco-Drive (ce module n'est pas nécessaire si vous êtes déjà eco-coach) <https://www.ecodrive.ch/fr/cours/cours-pour-moniteurs-de-conduite/> CHF 1'045.-;
3. Le module préparatoire 3 est organisé par la Fédération romande des écoles de conduite en collaboration avec les sociétés L-2. (ce module n'est pas nécessaire si vous êtes déjà moniteur/trice moto) CHF 980.- pour le membre ;
4. Effectuer la demande d'admission à la formation d'animateur auprès de l'autorité cantonale en joignant le résultat du Test d'aptitude socio-pédagogique et les attestations des différents modules préparatoires ;
5. Suivre le module principal au sein de la FRE d'une durée de 10 jours selon le planning de l'école. CHF 3'600.- pour le membre FRE ;
6. Passer l'examen d'animateur, organisé par la FRE ; CHF 1'100.- pour le membre ;
7. Payer les émoluments du CSR pour la supervision de l'examen. CHF 1'200.- par personne + TVA.

Une fois l'examen d'animateur réussi, le canton délivre l'autorisation d'animer des cours de formation complémentaire. Cette autorisation est valable trois ans et est automatiquement reconduite si l'animateur a dispensé au moins 30 jours de cours en trois ans et s'il a accompli les deux jours de perfectionnement pour animateurs, à réaliser dans la période de trois ans également.

Vous pouvez vous préinscrire pour cette formation au moyen du bulletin d'inscription figurant sur le site internet de la FRE. ([bulletin d'inscription animateur](#))

Formation FFA-BF

La Fédération Romande des écoles de conduite propose une nouvelle formation pour l'obtention du certificat FSEA à partir d'octobre 2018.

Le certificat FSEA est devenu un standard de formation reconnu par les institutions de formation continue et les organismes d'Etat. Nombre d'institutions de formation continue, même non certifiées eduQua, exigent en Suisse ce premier niveau de qualification pour leurs formateurs.

Ce module de base s'adresse à vous qui conduisez des groupes d'adultes en formation dans divers secteurs. Il vous propose de consolider votre expérience non seulement en passant en revue les outils, méthodes et règles de l'animation d'un cours, mais aussi en vous familiarisant avec les concepts propres à la formation d'adultes.



Concret et pragmatique, ce module vous permettra d'élaborer des projets en groupe, occasion unique d'approfondir des thèmes qui vous tiennent à cœur. Ce certificat est requis si vous dispensez plus de 150 leçons par année dans des institutions certifiées EduQua.

Après avoir suivi la formation avec succès, vous obtiendrez le certificat de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) en attestant d'une pratique professionnelle de 150 heures et de deux ans d'enseignement en groupes dispensé à des adultes.

D'autres informations relatives aux formations FSEA niveau1, FSEA niveau2, et FSEA niveau3 sont disponibles sur le site internet de la Fédération suisse pour la formation continue à l'adresse suivante : <http://www.alice.ch/fr/ada/>

Vous pouvez vous inscrire pour cette formation au moyen du bulletin d'inscription figurant sur le site internet de la FRE. ([bulletin d'inscription FSEA](#))

Formation leadership et management

Conduire une équipe ou un groupe requiert des compétences techniques et des compétences en matière de personnel. Qu'il s'agisse des rapports avec les collaborateurs ou d'un point de vue de gestion d'entreprise, il convient de garder une vue d'ensemble sur toutes les tâches, aussi différentes soient-elles, et de pouvoir les exécuter. Une activité exigeante où il faut être polyvalent.

La Fédération romande des écoles de conduite met en place les modules « leadership » et « management », ouvert à tout public. Les formations se dérouleront au centre de formation de la FRE à Puidoux. Une attestation de module est délivrée chaque fois qu'un examen de module est réussi. Le Certificat ASFC « Leadership » est octroyé une fois que les six modules ont été réussis et le Certificat ASFC « Management » est octroyé une fois que les cinq modules ont été réussis.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site de l'[ASEFC](#).

Voeux 2018

La Fédération romande des écoles de conduite tient à vous présenter à toutes et à tous, ses vœux les plus respectueux, les plus chaleureux et les plus sincères, en vous souhaitant une excellente nouvelle année et surtout une santé de fer ; que l'année 2018 soit belle, douce et agréable pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles, pour vos proches et surtout qu'elle soit à la hauteur de vos rêves et espérances !

Avantages d'être Membre FRE

En devenant membre de la FRE et de ses sections cantonales, vous contribuez à la défense de la profession au niveau national (FRE) et cantonal (section).

*Se réunir est un début
Rester ensemble est un progrès
Travailler ensemble est la réussite*

Henry Ford



Ristournes sur les cours de perfectionnement	Perfectionnement gratuit
Le membre actif FRE reçoit en déduction sur sa cotisation une ristourne pour chaque cours facturé durant l'année écoulée.	Le membre actif FRE se voit offrir le 5ème cours de perfectionnement (valeur maximale Fr. 350.-) pour autant que 4 cours de perfectionnement aient déjà été effectués auprès de la FRE durant leur période quinquennale. Les bénéficiaires sont priés de préciser lors de l'inscription les cours déjà effectués.
Matériel	Rabais carburant
Le membre FRE bénéficie d'un tarif préférentiel pour le matériel proposé sur la shop. Dès 3 articles la livraison est exemptée de frais de port.	Le membre FRE peut obtenir des cartes de crédit auprès de divers groupes pétroliers et ainsi bénéficier d'un rabais intéressant. Il peut également choisir une facturation mensuelle ou un prélèvement direct.
Protection juridique	News
Le membre FRE a la possibilité de souscrire un contrat de protection juridique circulation entreprise à un prix avantageux de CHF 75.-/an	Le membre FRE reçoit au choix (mail, sms, journal, site internet) des informations spécifiques en lien avec son activité professionnelle.
Conseil spécifique	Privilège
Le membre FRE peut obtenir téléphoniquement divers conseils utiles à l'exercice de sa profession.	Le membre FRE peut, au besoin, être appelé à faire partie des commissions de travail au sein de la FRE ou au niveau national.
Carrière	Publicité
Le membre FRE est privilégié en qualité de ressource pour le centre de formation.	Le membre FRE figure dans la liste des moniteurs sur le site internet et son adresse est communiquée lors de demandes téléphoniques.
Défense de la profession	Fonds formation professionnelle / ASMC
Le membre FRE est entendu dans ses revendications et besoins en vue de la défense de ses intérêts.	Le membre actif FRE se voit rembourser tout ou partie de la cotisation en faveur de la formation professionnelle.

J'aime mon métier ? Je me sens concerné-e ? Je suis convaincu-e qu'ensemble nous sommes plus forts



J'adhère